



# FAITES GARDER VOS ENFANTS !



Que vous souhaitiez embaucher une assistante maternelle à domicile, une nourrice ou confier vos adorables bambins à une crèche nous vous donnons la marche à suivre. Alors suivez le guide !

**A noter :** vérifiez avant l'embauche que l'assistante maternelle a souscrit l'assurance « responsabilité civile professionnelle » qui est obligatoire. Contactez la PMI proche de votre domicile pour vous procurer la liste des assistantes maternelles agréées.

Vous souhaitez confier vos jeunes enfants à quelqu'un d'expérimenté, qui saura assumer toutes les tâches liées à la garde des enfants : petit déjeuner, biberon, venir les chercher les enfants à la maison pour les emmener à l'école, puis les ramener chez eux, effectuer leur suivi scolaire, faire leur toilette, préparation du dîner... Plusieurs solutions s'offrent à vous : les assistantes maternelles ou les nourrices.

## Les assistantes maternelles agréées

En vigueur depuis le 1er janvier 2004, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) vous permettra d'employer une assistante maternelle si vos enfants sont nés après le 1er janvier 2004.

Vos cotisations sociales seront entièrement prises en charge et une allocation complémentaire, appelée "complément de libre choix du mode garde" vous sera versé en fonction l'âge de l'enfant et en fonction de vos revenus nets. En outre, pour la garde de vos enfants nés avant le 1er janvier 2004, vous percevrez l'AFEAMA, Allocation à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, dépendant de la CAF.

Son montant varie en fonction de vos ressources et de l'âge de l'enfant gardé et qui vous sera versée trimestriellement. Le montant de cette allocation ne peut excéder 85% du montant du salaire versé à l'assistante maternelle. Bien entendu, Il vous faudra déclarer à l'Urssaf, l'embauche de votre assistante maternelle.

## La nourrice

la nourrice ou baby-sitter, à votre choix, pourra, tout comme l'assistante maternelle s'occuper de vos enfants. Au niveau de leur formation, seule la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs) propose une formation « garde d'enfants » homologués par le ministère du travail. Si vous faites appel à une nourrice à domicile, vous avez droit à une réduction d'impôt de 50% de vos dépenses (salaires et cotisations sociales) pouvant s'élever à 6 000 euros.

Que vous employiez une assistante maternelle ou une nourrice, négocier dès le départ la rémunération que vous souhaitez lui proposer, ses horaires de travail, ses dates de vacances, les jours fériés dont vous aurez besoin d'elle, la récupération de ses heures supplémentaires.

De votre côté, vous êtes responsable des dommages causés par l'assistante dans l'exercice de ses fonctions et vous devez contracter une assurance couvrant cette responsabilité.

## Gardes à l'extérieur de votre domicile

Si vous préférez faire garder votre enfant en dehors de votre extérieur (crèches : municipales, associatives ou privées, crèches familiales, haltes garderies, jardins d'enfants et garderies périscolaires), sachez que vous pouvez, également, bénéficier d'un crédit d'impôt. En effet, depuis 2006, les dépenses de gardes d'enfants de moins de 6 ans hors de votre domicile vous donne droit à un crédit d'impôt de 50 %. Et ce, dans la limite de 2300 euros par enfant et par an, soit un avantage maximal de 1150 euros pour 2006.

### NUMEROS UTILES :

CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
ou 0820 25 87 10

Fédération nationale des  
particuliers employeurs :  
0825 07 64 64

Numéro national de services  
à la personne 32 11.

Paris Service Famille :  
0810133232.

Eglise américaine : 0140620500.

Institut catholique de Paris :  
0144395200.

## PENSEZ AUX SITES !

[www.lesenfantsdejeanne.fr](http://www.lesenfantsdejeanne.fr)

Jeanne, chasseuse de têtes spécialisée dans la garde d'enfants de moins de 6 ans, vous trouve la nounou idéale ! Elle examine les références des candidates et ne garde que celles qui ont un diplôme en petite enfance et/ou trois ans d'expérience. Vous pouvez rencontrer jusqu'à dix postulantes ! Uniquement Paris et Banlieue.

[www.lerepertoiredegaspard.com](http://www.lerepertoiredegaspard.com)

Trois candidates avec trois ans d'expérience et/ou diplômée ; dont les compétences ont été vérifiées ; vous sont présentées. Le site propose également une rubrique d'annonces pour que vous trouviez vous-même la perle rare.

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

Tout nouveau site de la Caf ! Il permet de connaître tous les modes d'accueil près de chez vous ou de votre travail : assistantes maternelles, jardins d'éveil, centres aérés crèches publiques et privées.

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr), lancé en 2007 dans le Bas-Rhin, il s'étend régulièrement à toute la France.

### ET AUSSI

[www.bebenounou.fr](http://www.bebenounou.fr)

[www.kijiji.fr](http://www.kijiji.fr)

[www.gepetto.net](http://www.gepetto.net)

[www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr)

**People & baby** ouvre pour cette rentrée 11 nouvelles crèche pour 650 enfants et offrira d'ici à la fin de l'année 2010, 1 500 places d'accueil supplémentaires grâce à l'ouverture de 20 structures petite enfance et la création de 450 emplois pour des professionnelles de la petite enfance. La société, fondée à l'origine par Odile Broglin directrice Puéricultrice pour les hôpitaux de Paris, est leader sur le marché des crèches d'entreprises et de collectivités en croissance organique et portera ainsi à 100 le nombre de crèches de son réseau.

Infos sur : [www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

